

**Numéros de téléphone et site web**

Secrétariat central : 02 515 75 64

Secrétariat élèves : 02 515 75 66

[www.atheneecharlesjanssens.be](http://www.atheneecharlesjanssens.be)

# ÉLÈVES DE PREMIÈRE COMMUNE ET DE PREMIÈRE DIFFÉRENCIÉE

## RENTÉE 2018

JOURNÉE D'ACCUEIL:

LE MARDI 04 SEPTEMBRE 2018 à 08h00

Au préau Hergé

## ATTENTION

*Ce document est à emporter en classe le 04 septembre*VENDREDI 07 SEPTEMBRE 2018

JOURNÉE SPORTIVE

## INFORMATIONS AUX PARENTS

Le présent document et ceux qui seront distribués dans le courant de l'année, ainsi que les feuilles d'informations expédiées par courrier représentent beaucoup de lecture et de notions à assimiler.

Nous insistons cependant afin que les parents lisent attentivement ces documents avec leurs enfants. Il en va de même pour les extraits des points importants et significatifs des règlements d'ordre intérieur et des études qui sont repris au début de l'agenda scolaire ou sur le site de l'école

Vous aurez peut-être le sentiment que certaines dispositions réglementaires qui figurent dans les documents sont en contradiction avec notre projet éducatif. Nous voudrions cependant vous convaincre qu'elles sont inspirées par des préoccupations qui nous semblent légitimes :

- a) Assurer la sécurité ;
- b) Faire respecter l'environnement et le travail du personnel de service ;
- c) Déterminer des limites nécessaires à une scolarité et à une coexistence harmonieuse au sein d'une communauté de près de 1 300 personnes.

### DES EXEMPLES ?

- La rentrée tardive d'un motif (ou l'oubli) à la suite d'une absence, complique la tâche de l'éducateur responsable et peut entraîner des répercussions fâcheuses pour l'Athénée comme pour l'élève distrait, lors des contrôles auxquels nous sommes soumis.
- La tenue vestimentaire laissée à la seule appréciation des élèves risque de déboucher sur des fantaisies excessives qui – soyons clairs- nuisent à l'image et à la réputation de l'école.
- La détention dans l'école d'objets sans rapport avec les cours tels que : skateboard, iPod, bijoux, argent, ... peut être la source de problèmes tels que perte ou vol. L'usage de ces appareils est formellement interdit dans toutes les infrastructures scolaires ainsi que lors des activités extra-muros. **Rappelons (conformément aux annexes du ROI de l'enseignement secondaire de la Commune d'Ixelles point 6) que l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.** A chacun de faire attention à ses affaires. Gardez vos appareils sur vous, jamais dans un sac ou une veste laissés dans un local, même si ce local est fermé à clef !

Nous vous demandons donc de respecter les dispositions mentionnées, **dès le début de l'année**. Nous espérons ne pas devoir recourir aux sanctions que nous considérons toujours comme des échecs de notre politique éducative

### **De l'importance de l'agenda scolaire**

Nous insistons auprès des parents pour qu'ils veillent bien à **toujours signer l'agenda scolaire** pour bonne réception des documents et de toute manière **une fois par semaine** (voir aussi les pages « ponctualité et comportement au début de l'agenda » ainsi que les étiquettes de licenciement en fin d'agenda). Il est également très important de consulter régulièrement, et signer, **les répertoires des résultats des contrôles** placés en fin d'agenda scolaire ainsi que de consulter et signer **le carnet d'évaluation** remis en octobre, décembre, mars et juin.

Nous restons ouvertes à toute suggestion visant à améliorer le système en vigueur et qui ne nuirait pas à nos objectifs.

Dominique LEYBAERT  
Proviseure

Marie-Aline DATH  
Préfète

## ORGANISATION DE LA RENTRÉE

### 1. Calendrier de la rentrée

- a) **Mardi 04 septembre** cours de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h10  
Réunion des élèves par classe, découverte de l'Athénée (locaux, habitudes, ...), premiers contacts avec les autres élèves et les professeurs. Distribution des documents scolaires.  
Rencontre avec les professeurs et découverte des différents cours  
**Apporter un classeur avec quelques feuilles (format A4), un stylo ou bic, et le présent numéro de l'ACJ-info.**  
**Attention ; il faut apporter son pique-nique**
- b) **Mercredi 05 septembre :** cours de 8h00 à 12h30
- c) **Jeudi 06 septembre :** cours de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h10
- d) **Vendredi 07 septembre : journée sportive : réunion à l'Athénée à 8h30 et retour vers 15h00**  
Lieu : les installations de l'ADEPS à Auderghem ; transport par bus privé.  
Matériel : short, t-shirt, training, sandales de sport, nécessaire de toilette, et, si possible, une tenue de rechange  
Pique-nique froid à emporter par les élèves (boissons à emporter ou disponible sur place mais payantes)  
**Le but de cette journée est de donner aux élèves l'occasion d'apprendre à connaître leurs condisciples et à souder les groupes classes. La participation à cette journée est obligatoire. En cas d'absence, un certificat médical sera exigé**
- e) **Vendredi 14 septembre** de 17h00 à 19h30  
Accueil des parents de tous les élèves de l'ACJ par la direction, les titulaires et les professeurs dans les locaux désignés. Les Présidents de Conseil de Classe et les éducateurs seront présents, également.
- f) **Mardi 25 septembre** Cours de 08h00 à 12h30  
12h30 : suspension des cours pour la tenue des Conseils de classe pour les 1C et 1D
- g) **Jeudi 27 septembre** **Congé « fête de la Communauté française »**
- h) **Vendredi 28 septembre** **Journée pédagogique**  
Les cours sont suspendus toute la journée pour la tenue de réunions pédagogiques

Il est toujours possible de rencontrer la Direction et les enseignants lors des réunions des parents ou à d'autres moments mais dans ce cas, uniquement **sur rendez-vous**.

### 2. Pause de midi

- a) Les élèves inscrits au 1<sup>er</sup> degré **ne sont pas autorisés à** sortir de l'établissement pendant la pause de midi.
- b) **Les repas :**  
Du mardi 4 au vendredi 14 septembre, les élèves devront prévoir un lunch pour la pause de midi.

**A partir du lundi 17 septembre, les élèves qui le souhaitent pourront acheter :** Potage avec pain – Pâtes – Paninis – Sandwich avec crudités – Desserts.

Les prix varient entre 1€ et 4€

L'achat des cartes d'une valeur de 10€ se fera le jeudi 13 septembre au secrétariat central de 12h30 à 13h. Par la suite, les cartes pourront être achetées au secrétariat central les lundis et jeudis de 12h30 à 13h.

### 3. Frais scolaires

a) Le montant à payer est de **170 €**

Cette somme couvre : - 25€ pour les photocopies  
- 45€ pour l'achat du T-shirt de gym et pour les activités sportives  
- 100€ pour les excursions effectuées pendant l'année scolaire

Le paiement doit être effectué **par virement pour le vendredi 31 août au n° BE63 0910 2127 9708 au nom du receveur communal de la commune d'Ixelles en mentionnant clairement : Frais scolaires – le nom et le prénom de l'élève concerné ainsi que sa classe (1C ou 1D)**

Un décompte détaillé reprenant pour chaque élève l'ensemble des frais réclamés, leurs montants, leurs objets, le caractère obligatoire ou facultatif des montants réclamés vous sera envoyés tous les quatre mois.

b) **Casiers individuels** : des casiers peuvent être loués aux élèves qui le désirent au prix de **5€** par année scolaire. Une priorité est accordée aux élèves de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup>. A partir du lundi 17 septembre, les casiers seront loués dans l'ordre des demandes. Les élèves intéressés remettront le talon figurant sur le document « casiers individuels » remis à la rentrée par le Directeur de classe avec la somme de 5€ à Mme Scout, au secrétariat central durant la récréation de 10h30.

Pour la fermeture du casier, nous vous recommandons l'achat d'un cadenas solide et fiable (éviter le cadenas à code).

Attention, l'école décline toute responsabilité en cas de vol ou d'effraction.

### 4. Composition des classes

Les Présidents de Conseil de Classe, les professeurs et les éducateurs répartissent les élèves dans les différents groupes/classes en fonction de critères à la fois pédagogique et technique (équilibre filles/garçons, nombre total d'élèves, ...)

**Une fois le groupe /classe attribué à un élève, nous ne pouvons plus procéder à un changement sans risquer de compromettre toute l'organisation. Il est donc inutile de faire une demande de changement qui de toute façon risque d'être une source de déception ou d'injustice pour d'autres élèves.**

### 5. Activité Théâtre

Cette activité n'est pas obligatoire. Elle a pour but de permettre l'initiation à certaines disciplines culturelles ou artistiques et de participer à un spectacle.

**Attention** : cette activité sera organisée dans la mesure où un nombre suffisant s'inscription est enregistré et/ou si nous disposons d'un moniteur ou d'un animateur

**Horaire, lieu, inscriptions et participation aux frais** : voir note en début d'année et renseignements affichés dans le couloir de l'entrée

Durant ces activités, les élèves sont couverts par l'assurance scolaire

**D'autres activités seront aussi proposées par des enseignants durant la pause de midi ou après les cours : les informations suivront.**

## 6. Centre pour la promotion de la santé à l'école (CPSE)

Monsieur Cuypers, infirmier scolaire du centre de Santé collabore étroitement avec nous. Il passe régulièrement à l'Athénée et intervient à la demande.

Le CPSE participe à la vie scolaire de l'athénée en assurant une présence lors des soirées d'informations, conseil de participation,...

Sachez néanmoins qu'au cas où un élève serait victime d'un accident, il sera fait appel au service d'urgence 112. Les parents en seront avisés dans les meilleurs délais.

Dans le cas de symptôme de maladie (forte fièvre, par exemple), un éducateur demandera aux parents de venir rechercher leur enfant. S'ils ne sont pas disponibles, ils feront appel au service d'urgence 112.

Il est donc **impératif** que l'A.C.J. possède les coordonnées **actualisées** et les divers numéros de téléphone auxquels on peut joindre ou atteindre un responsable de l'enfant. Dès lors, **n'oubliez pas de communiquer en temps utile aux éducateurs de votre enfant, tout changement d'adresse et/ou de téléphone**

Coordonnées du Centre de santé : voir étiquettes dans l'agenda scolaire

## 7. Centre psycho-médico-social (CPMS)

Une permanence du CPMS où les élèves peuvent se présenter sans rendez-vous se tiendra à l'Athénée **tous les jeudis de 12h30 à 13h30 au local D106, à partir du jeudi 20 septembre.**

**Le CPMS, que pouvez-vous en attendre ?**

- L'équipe PMS à l' A.C.J. est constituée de Mmes Salengros et Ghaye , psychologues, Mmes Bodenghien et Vanderpas assistantes sociales et Mme Maus de Rolley infirmière
- L'équipe centre son action sur le suivi des élèves du premier degré et sur l'information concernant les orientations d'études au terme de la 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> ou 7<sup>ème</sup>.
- Le CPMS participe à la vie scolaire de l'Athénée (conseils de classe, réunions de parents, soirée d'information, Conseil de Participation, ...)
- Le CPMS, situé 6 rue de la Crèche, est également accessible tous les jours ouvrables de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Vous pouvez aussi prendre contact par téléphone au 02.515.70.99 ou 02.515 79. 51

## 8. Allocations d'études

Les documents pour l'obtention d'une allocation d'études sont désormais accessibles **uniquement** via le site [www.allocations-études.cfwb.be](http://www.allocations-études.cfwb.be). **Ces documents doivent être envoyés (par courrier recommandé ou via e-formulaire) au plus tard le 31 octobre.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner au 0800 200 00.

## 9. Rôle de la Présidente du Conseil de Classe des 1ères C et D

Madame Kristel Rents assure la fonction de Présidente de Conseil de Classe (PCC) pour toutes les classes de 1ères. La présidente du conseil de classe apporte une collaboration très précieuse à la direction. Ses différents rôles sont les suivants :

- a) Coordinateur de l'action pédagogique interdisciplinaire de ses collègues et tout particulièrement des Directeurs de classe ;

- b) Gestionnaire et responsable du suivi par rapport aux écarts notoires en matière de discipline et d'assiduité-ponctualité ;
- c) Conseiller des élèves ;
- d) Conseiller de la Direction.

**La présidente de classe peut être contactée** par le biais de la surveillante-éducatrice : Madame Déborah Finné au 02 515 75 37

## 10. CDI

Les élèves qui le souhaitent peuvent rester étudier au CDI tous les jours jusqu'à 16h30 et le mercredi jusqu'à 15h. Il ne s'agit pas d'une école des devoirs.

Un cachet dans l'agenda scolaire attestera de la présence de l'élève.

## 11. « Alter Egaux », une école des devoirs à l'ACJ

Depuis cinq ans, l'association Alter Egaux propose des ateliers pédagogiques à l'intention des jeunes depuis la 6<sup>ème</sup> primaire jusqu'à la troisième secondaire. Cette association est subventionnée par la Cocof et a reçu le soutien de l'Instruction publique d'Ixelles.

Des ateliers de remédiation et de soutien en français, néerlandais, mathématiques, sciences, histoire et géographie sont organisés du lundi au jeudi après les cours.

Dans un premier temps, leur objectif est de remettre les jeunes à niveau en comblant les lacunes profondes qui découragent et démotivent les élèves. Les savoirs et savoir-faire sont réexpliqués de façon originale. Ensuite, des activités sont proposées pour aider les jeunes à acquérir une méthode de travail personnelle qui les conduira à l'autonomie.

L'association Alter Egaux propose également des activités artistiques et/ou culturelles le mercredi après-midi : visites culturelles, activités sportives et animations visant à la formation de citoyens solidaires respectueux des autres, tolérants.

Toutes ces activités pédagogiques et récréatives sont entièrement gratuites et s'adressent à tous les enfants, entre 11 et 15 ans, vivant ou étant scolarisés à Ixelles. Le nombre de places est limité et l'inscription obligatoire.

Les ateliers se tiennent dans les locaux de l'ACJ du lundi au jeudi de 15h30 à 16h45 et le mercredi de 13h30 à 15h00.

Pour tout renseignement, question ou inscription, veuillez prendre contact avec l'équipe de coordination au 0498 465 726 ou directement avec Mme. MAECK, professeur à l'ACJ.

## 12. Ouverture et fermeture des portes de l'Athénée

L'école ouvre ses portes chaque jour à partir de 7h30.

L'école ferme ses portes les lundi, mardi et jeudi à 17h ; les mercredi et vendredi à 16h.

Veuillez être très attentif à cet horaire et prévoyez donc d'aller récupérer vos affaires dans votre casier **avant** les heures de fermeture de l'établissement.

**Plus aucun accès à l'école ne sera possible après ses heures ; excepté bien sûr lors de réunions prévues en fin de journée.**

### 13. Calendrier : congés et vacances scolaires 2018-2019

**Congé de détente d'automne :** du lundi 29 octobre 2018 au vendredi 02 novembre 2018

**Vacances d'hiver :** du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 04 janvier 2019

**Congé de détente du carnaval :** du lundi 04 mars 2019 au vendredi 08 mars 2019

**Vacances de printemps :** du lundi 08 avril 2019 au lundi 22 avril 2019

Le jeudi 27 septembre 2018 : Fête de la Communauté française

Le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019 : Fête du travail

Le jeudi 30 mai 2019 : Ascension

Le lundi 10 juin 2019 : Pentecôte

Les dates de congé sont fournies afin de permettre à chaque famille de s'organiser et d'éviter toute absence des élèves juste avant ou après les périodes définies ci-dessus

**Bonne fin de vacances et à bientôt**

Marie-Aline DATH

Préfète

Dominique LEYBAERT

Provisseure

## Quelques recommandations pour réussir et bien passer cette année scolaire avec nous

### 1. A l'école

- a. Entre dans l'école dès que tu arrives, n'attends pas devant la porte.
- b. Range-toi dès qu'il sonne (à 7h55 – 10h45 et 13h25).
- c. Déplace-toi calmement dans les couloirs et préaux.
- d. Prends soin de ton environnement.
- e. Choisis une tenue vestimentaire correcte. Les trainings sont réservés à la pratique des sports. Les casquettes, capuchon, bonnets,...ne sont autorisés que par mauvais temps, et seulement dans les cours de récréation.
- f. La couleur de tes cheveux est superbe, inutile de les teindre en vert pistache, rouge framboise ou toute autre couleur de l'arc-en-ciel.
- g. Respecte les autres élèves, professeurs, surveillants et toutes les personnes que tu croises dans l'école.
- h. En classe :
  - sois attentif, concentre-toi sur ton travail et écoute bien le professeur ;
  - Veille à ce que tes cahiers soient en ordre. Ecris lisiblement ;
  - Lorsque tu dois faire un exercice, lis attentivement les consignes et respecte-les scrupuleusement ;
  - Lève la main lorsque tu veux poser une question ou intervenir dans un débat et attends que le professeur te donne la parole ;
  - Ecoute le point de vue des autres et attends qu'ils aient terminé avant d'intervenir ;
  - Même si tu as très faim ou soif, attends la récréation ou la pause de midi.
- i. Quand tu t'adresses aux autres, surveille ton vocabulaire, tes expressions. Certains mots, certaines paroles peuvent blesser ou choquer.
- j. A la récréation et pendant les pauses de midi, reste dans la cour des 1<sup>ères</sup> (ou dans le préau Janssens s'il pleut). Amuse-toi, défoule-toi mais sans gêner ou ennuyer les autres ;
- k. A la fin des cours, quitte l'école et rentre **directement** chez toi. Bien sûr, tu peux aussi aller faire tes devoirs au CDI avant de rentrer. Dans ce cas, n'oublie pas de faire apposer un cachet dans ton agenda scolaire au moment où tu pars.
- l. En cas de problème, quel qu'il soit, n'hésite surtout pas à en parler à ton directeur de classe, ton éducateur ou à tout autre membre du personnel que tu verras à proximité.

### 2. A la Maison

- a. Effectue bien chaque jour les tâches (devoirs, leçons) notées dans ton agenda scolaire.
- b. Vérifie ton horaire du lendemain et prépare ton cartable en fonction des cours que tu auras.
- c. Veille à emporter le matériel dont tu as besoin (calculatrice, latte, équipement de sport,...). **N'emporte rien d'inutile que tu pourrais perdre ou qui pourrait donner envie (argent, bijoux, iPod,...). Rappelons que l'école n'est nullement responsable en cas de disparition ou de vol.** Conserve-les toujours sur toi !
- d. Pour te détendre après tes devoirs, fais du sport, lis....limite le temps que tu passes devant un écran.
- e. **Fais signer ton agenda scolaire tous les vendredis.**
- f. Si tu es malade et que tu ne peux venir à l'école, demande à tes parents de prévenir ton éducatrice : Mme Déborah Finné au 02 515 75 37.  
Apporte le motif d'absence rédigé par tes parents dès ton retour et remets-le à ton éducatrice quand elle passera en classe. Si tu es absent 3 jours consécutifs, tu dois fournir un certificat médical. Le jour où tu reprends les cours, va trouver ton délégué et/ou tes professeurs pour savoir ce qui a été fait en ton absence et remets-toi en ordre au plus vite.
- g. Calcule bien le temps que tu mets pour arriver à l'athénée afin de ne pas être en retard. Fais très attention à ne pas accumuler des retards car après 5 retards, tu auras une retenue.
- h. Avant de partir le matin, prends le temps de déjeuner. Tu feras ainsi le plein d'énergie et si en plus, tu y mets de l'enthousiasme, ta journée à l'école se passera bien.

Bonne Année scolaire et bon travail à tous